

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE AGC – FORMATION CONSEIL

Parti pris méthodologique

La démarche d'AGC- Formation conseil est avant tout une démarche basée sur la co-construction, le transfert de compétences et l'échange entre les participants. De ce fait elle s'appuie directement sur les attentes et les possibilités réelles des participants.

Ce faisant, ceux-ci peuvent devenir autonomes dans l'utilisation des nouveaux acquis. Ils sont alors en mesure de travailler à partir de leurs besoins propres et d'utiliser les connaissances transmises de manière adaptés à leur propre situation. Enfin, l'objectif est de permettre aux participants de transmettre à leur tour les connaissances et les savoir faire acquis au sein de leur structure.

Par ailleurs, l'enjeu est également de permettre aux participants de valider l'intérêt de cette démarche et de l'intégrer effectivement dans sa pratique professionnelle. En situation d'urgence et de gestion de fait, la réaction généralement observée est celle d'un repli sur le quotidien dès le retour en poste. Pour remédier à cela, le dernier temps de la formation permet aux participants de rendre cette intégration effective en préparant les principaux chantiers ou la mise en œuvre opérationnelles des outils acquis.

Quatre temps d'apprentissage

Une session de formation se structure en quatre temps :

- un temps d'apport de connaissance : il s'agit des apports théoriques argumentés et structurés, sur lesquels un travail de recherche a été effectué et mis en pratique,
- un temps de présentation des outils et des méthodes,
- un temps consacré à la mise en pratique de ces outils, adaptée à la situation de l'association,
- tout au long de l'accompagnement : la valorisation des expériences des interlocuteurs, la formation étant construite à partir de la mutualisation de leurs pratiques.

Ces différents temps auront une durée variable selon le sujet abordé, le niveau de connaissance et de pratique des bénéficiaires et les besoins identifiés.

Les démarches pédagogiques

Les démarches pédagogiques mises en œuvre lors d'un accompagnement sont de quatre ordres :

Une démarche didactique

Une démarche qui favorise l'apport de connaissances aux participants. Elle est utilisée essentiellement dans les temps de « connaissance », et au cours des temps de valorisation des expériences, lorsqu'un éclaircissement ou une synthèse est nécessaire.

Une démarche interactive

Une démarche qui favorise l'échange entre les participants et l'accompagnateur. Elle permet aux participants de s'impliquer et d'orienter l'accompagnement en fonction des besoins réels.

Une démarche collaborative

Une démarche qui permet aux participants d'enrichir l'information apportée. En mutualisant leurs expériences et leurs pratiques, ils participent activement à la construction de la formation, s'enrichissent des pratiques de chacun, travaillent ensemble sur le sujet abordé.

Une démarche applicative

Une démarche qui favorise la mise en situation des participants. Elle favorise l'apprentissage par la mise en pratique lors de l'accompagnement. Le rôle de l'accompagnant est alors de garantir un cadre sécurisant et constructif pour les participants. L'accompagnateur intervient après chaque temps applicatif pour faire émerger les informations et les pratiques clés qui ont été mises en avant lors de la situation.

« Face au conflit, savoir comprendre pour mieux agir »

AGC – FORMATION CONSEIL : www.AGC-FC.com

courrier : 79 av. de la Cour de France 91260 Jusivy sur Orge - *mail* contact@agc-fc.com - *tel.* : 06 20 54 03 87
SCOP ARL - SIRET : 491 685 442 00023 – RCS EVRY (91) - n° déclaration OF : 11 91 06050 91 // préfecture d'Ile de France